Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats des votations cantonales du 27 novembre 2005

Le peuple vaudois a approuvé l'initiative constitutionnelle " Sauver Lavaux " par 80,98 de oui, refusé le crédit pour une animalerie centrale de l'Université de Lausanne par 59,52 % de non. Il a en outre accepté les deux modifications constitutionnelles soumises à son verdict : l'article sur les participations de l'Etat recueille 67,67 % de oui et l'article sur les élections judiciaires 90,88 %. La participation a atteint 43,48 %.

L'approbation massive de l'initiative " Sauver Lavaux ", par 127'079 oui contre 29'851 non, correspond à la recommandation de vote du Grand Conseil. Elle exprime l'attachement du peuple vaudois à la protection de ce site. Le Conseil d'Etat prend acte de ce résultat. Comme il l'avait déjà indiqué, il soutiendra la candidature de Lavaux pour une inscription au patrimoine de l'humanité dans l'inventaire de l'UNESCO.

Le crédit pour la construction d'une animalerie de l'Université de Lausanne à Dorigny est refusé par 92'419 non contre 62'844 oui. Le Conseil d'Etat en prend acte. Il regrette ce refus, qui est de nature à mettre en difficulté la réalisation du projet triangulaire qui lie les universités de Lausanne et de Genève ainsi que l'EPFL. Il constate que les efforts fournis par la communauté scientifique et le Conseil d'Etat lui-même n'ont pas suffi à convaincre le peuple de la nécessité de cet investissement.

Le Conseil d'Etat analysera, ces prochaines semaines, les facteurs divers qui ont conduit à cet échec et cherchera les moyens d'en atténuer les conséquences négatives pour la place universitaire lausannoise, notamment l'hôpital universitaire, ainsi que pour l'économie du canton.

Quant aux deux modifications de la Constitution portant sur des participations de l'Etat

(95'960 oui contre 45'851 non) et sur les élections judiciaires (131'970 oui contre 13'246 non), le Conseil d'Etat se réjouit qu'elles aient été approuvées. L'une et l'autre permettront d'éviter les complications institutionnelles et administratives qu'aurait provoquées, dans ces deux domaines, l'application littérale des dispositions de la Constitution approuvée par le peuple le 22 septembre 2002.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2005

Sur l'animalerie de Dorigny : Anne-Catherine Lyon, 079 795 56 62 Sur " Sauver Lavaux " et les élections judiciaires : Jean-Claude Mermoud, 079 756 41 60 Sur les participations de l'Etat : Pascal Broulis, 079 435 01 78

participations
loi-travail
manipulations-genetiques
animalerie
lavaux
élections-judiciaires